

PTBG ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.541.300 EUROS
Siège Social : COLOMBELLES (14460)
Campus Effiscience - 1, Rue du Bocage
Caen La Mer
R.C.S. CAEN 478 606 205

DÉPÔT DU :
2 9 SEP. 2010
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010**

Le 1^{er} septembre 2010 à 11 heures, les associés de la Société par Actions Simplifiée PTBG ET ASSOCIES, au capital de 1.541.300 Euros, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PREEL, Président de la Société par Actions Simplifiée.

Monsieur Jean-Pascal THOREL assume les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Renaud BEX, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, absent et excusé, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que tous les associés présents ou représentés possèdent 154.130 actions sur les 154.130 actions composant le capital social.


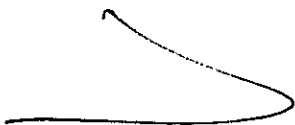
L'Assemblée Générale peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes titulaire,
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance (le cas échéant),
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et que les documents et renseignements prévus par la loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alain PREEL de son mandat de Président à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de son mandat.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de nommer en remplacement pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- **Monsieur Jean-Pascal THOREL**
Né le 25 octobre 1957 à CAEN (14).
Demeurant à ensemble MATHIEU (14920) - Rue de la Chaussée.

Monsieur Jean-Pascal THOREL déclare accepter les fonctions de Président de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions. Il déclare ne faire l'objet d'aucune condamnation de nature à lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité et généralement faire le nécessaire partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

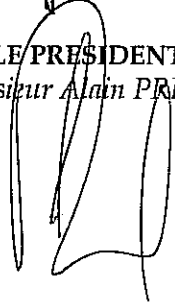
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Baron demission

LE PRÉSIDENT
Monsieur Alain PREEL



LE SECRETAIRE
Monsieur Jean-Pascal THOREL

